

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO Jérémy	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

Procurations :

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

Absents excusés :

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHUTZ Sylvie			

Absents non excusés :

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

Début de la séance :

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	14

Pendant le point 2 :

Arrivée de M. PAQUET

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

La séance se termine à 20h12

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

**POINT I-7 – DELIBERATION N°2023/I-62 - DESIGNATION DES ELUS MEMBRES
DU COMITE SYNDICAL AU SEIN DE LA SPL TRANS FENSCH**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-33 ; L2253-5 ;

Vu la délibération du 16 octobre 2013 du Comité Syndical du SMiTU et relative à la création de la société publique locale (SPL) Trans Fensch et à la désignation des représentants du SMiTU au sein des instances dirigeantes de la société ;

Vu la délibération du 9 septembre 2020 du Comité Syndical du SMiTU et relative au choix de confier la direction générale de la SPL à un directeur général ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination et que le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

Considérant que lorsque, dans une société anonyme, une commune a la qualité de membre ou de Président du conseil d'administration, de membre du directoire, de membre ou de Président du conseil de surveillance, la responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat des représentants de la commune incombe à la commune et non à ces représentants ;

Considérant qu'il convient de désigner neuf administrateurs au sein la SPL Trans Fensch représentant le Syndicat comme actionnaire majoritaire ; ainsi que des représentants du SMiTU aux différentes assemblées (ordinaire et extraordinaire, notamment).

Le bureau syndical propose au comité :

- de désigner M BECKER comme représentant aux assemblées de la SPL et M MEDVES comme suppléant ;
- de désigner M LUCCHINI, M BECKER, M VEINNANT, M MEDVES, M JURCZAK, M HOLSENBURGER, M WEIS, M TACCONI et M SEGURA comme représentants permanents du SMiTU au sein du conseil d'administration de la SPL ;
- de désigner M BECKER pour assurer la présidence du conseil d'administration ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de procéder au vote à main levée ;
- de désigner le représentant du SMiTU aux assemblées de la SPL Trans Fensch ;
- de désigner le représentant suppléant du SMiTU aux assemblées de la SPL TransFensch ;
- de désigner les représentants permanents du SMiTU au sein du conseil d'administration ;
- de désigner un des administrateurs pour assurer la présidence du conseil d'administration de la SPL Trans Fensch dans le cas où le CA désigne le SMiTU à cette fonction ;
- d'autoriser les représentants permanents du SMiTU au CA désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (membre de commissions etc.).

Après en avoir délibéré à main levée, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- désigne M BECKER comme représentant aux assemblées de la SPL et M MEDVES comme suppléant ;
- désigne M LUCCHINI, M BECKER, M VEINNANT, M MEDVES, M JURCZAK, M HOLSENBURGER, M WEIS, M TACCONI et M SEGURA comme représentants permanents du SMiTU au sein du conseil d'administration de la SPL ;
- désigne M BECKER pour assurer la présidence du conseil d'administration ;

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

